

Ecrit par le 24 novembre 2024

# Avignon, CBA, 'Agathe you' révolutionne la tournée des infirmiers, So good !

**CBA a invité une centaine d'infirmiers libéraux, à la présentation de sa nouvelle appli 'Agathe you' au Grenier à Sel à Avignon. La promesse ? Plus aucun travail administratif arrivé à la maison. Le rêve ! Et tout ça grâce à la facturation et à télétransmission depuis son smartphone, pendant sa tournée. Et pour parachever cette entrée dans le monde du futur, les convives étaient invités à découvrir l'exposition numérique, spécialité du Grenier à sel.**

## Soirée démo

Sur place ? Une centaine d'infirmiers libéraux, des responsables de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) et les équipes de CBA Informatique libérale (éditeur Avignonnais de logiciels pour les professionnels de santé et en particuliers les infirmiers libéraux).

## Agathe you

En clair ? L'infirmier procède au soin puis, celui-ci terminé, renseigne l'appli avant de quitter son patient, tenant à jour tous les paramètres de sa tournée et en particulier le volet administratif.

## L'appli en détail

Agathe you permet la création d'ordonnance, la création et le suivi du dossier de soin, la facturation et la télétransmission en direct de l'appli ainsi que la gestion de la comptabilité simplifiée. Les IDEL (infirmiers libéraux) n'ont plus besoin de décharger leurs factures sur l'ordinateur en rentrant chez eux, tout est transmis directement aux caisses et aux mutuelles pour qu'ils soient payés immédiatement. Fin de la tournée rime avec fin de journée !

Manon Maza, manager produit (avec le micro) a présenté l'appli Agathe you en présence de Caroline Birling, présidente et directrice générale de CBA, entreprise avignonnaise située à Agroparc employant 170 salariés.

## Et aussi

Ce que propose l'appli ? Une facturation et une télétransmission en mobilité ; Ted, le nouveau lecteur connecté à l'appli -en règle avec les exigences de la CPAM- et l'accès à une comptabilité complète avec Agathe emotion -ancienne solution de CBA- permettant la facturation et la télétransmission depuis son cabinet pour, également, une fluidité de l'information inter-cabinet. Vidéo [ici](#).

Écrit par le 24 novembre 2024

## Tour de France

CBA présentera sa nouvelle appli à Bordeaux le jeudi 21 octobre sur le rooftop du Mama Shelter puis à Paris, Marseille, Nice, Montpellier, Lyon, Toulouse, Nancy, Pau, la Réunion, Lille, Nantes, Normandie et Bastia.

## De plus en plus sollicités

L'activité des infirmiers libéraux s'est accrue, accusant +50% entre janvier 2020 et janvier 2021 avec la crise sanitaire de la Covid-19. Il a fallu s'adapter, réinventer le métier pour répondre à de nouveaux besoins : tests, vaccins, suivi en plus des soins habituels.

## Spécificité

Cette innovation propose également un véritable défi technologique, car c'est une des rares applications asynchrones - utilisée partout en mode hors ligne, même sans réseau-. Dossier de soins, planning, patients, tout est intégré dans l'appli et modifiable en temps réel. En plus d'être intuitive, c'est la première application intelligente qui détecte les erreurs de facturation en consultant les droits des patients pour assurer aux Idel (infirmiers libéraux) d'être payés à 100% pour leurs soins.

Une appli qui gère le quotidien, exactement comme un assistant personnel

## Anticiper

L'application est née de l'observation des infirmiers sur le terrain. Ainsi, 90% utilisent leur smartphone pendant leur tournée, effectuant en moyenne 50 rendez-vous par jour. Également CBA a pris en compte le fait que le TLA -Terminal Lecteur Applicatif, Terminal Lecteur Ambulatoire ou encore Terminal Lecteur Autonome : il s'agit de lecteurs portatifs de cartes Sésam-Vitale permettant la création et la signature de Feuilles de Soins Electroniques (F.S.E.)- ne sera plus utilisé en 2023, CBA anticipe et crée un nouveau lecteur : Ted. CBA accompagne 30 000 Idel (1 infirmier sur 2) depuis 30 ans. Enfin, Agathe You propose 3 offres commerciales.

## Bon à savoir

Avec la prime à la modernisation et à l'informatisation de 490€ par an et l'aide financière à l'équipement de vidéotransmission de 350€ par an, les frais engagés pour les équipements de télétransmission et de télémedecine pèsent moins dans le porte-monnaie des professionnels de santé car elles sont toutes accessibles aux infirmiers. Par ailleurs, les dépenses en matériel pour la gestion de l'activité font partie des frais déductibles des impôts à condition de les déduire de la prochaine déclaration.

# Agir pour le cœur des femmes, c'est en ce moment, à Avignon

**[Agir pour le cœur des Femmes](#), en partenariat avec la ville d'Avignon, organise le dépistage des maladies cardio-vasculaires des femmes en situation de précarité les mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 octobre dans le bus du cœur, à Avignon.**

## Le bus

Celui-ci accueille quatre professionnels de santé et un médiateur qui procèderont au dépistage via une prise de pression artérielle, le questionnement sur des symptômes d'alerte cardio-vasculaire, les mesures de poids et périmètre abdominal, le dosage de la glycémie et des lipides, un questionnaire d'addictologie -alcool, tabagisme-, un entretien avec un gynécologue, le renseignement du carnet de dépistage avec la proposition d'un parcours de soin si nécessaire et, enfin, la remise d'un tote-bag garni de fiches de santé et d'un autotensiomètre au bras.

## Le village bien-être et santé

Des professionnels de santé animeront également 11 stands et ateliers où seront présents le Planning familial ; [le CIDFF](#) (Information des droits de la femme) ; Manoletta (sensibilisation à l'endométriose) ; la Ligue contre le cancer ; Les pompiers pour une formation aux gestes de premiers secours ; le dépistage du cancer, la Croix rouge, les Médecins vasculaires, le stand nutrition avec [Aprifel](#) (Agence de recherche et d'information sur les fruits et légumes) ; des activités physiques avec les équipes de Staps (*sciences et techniques des activités physiques et sportives*) ; [le Souffle 84](#) (Prévention des maladies respiratoires).

## Les infos pratiques

Bus du cœur et Village bien-être et santé. De mercredi 13 à vendredi 15 octobre 2021. Ouverture de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Plaine des Sports, 185 avenue Pierre Séward à Avignon. Modalités d'accès : le Bus du cœur est accessible sur inscription, le village Bien-Être et Santé est en accès libre pour l'ensemble du public sur présentation d'un pass-sanitaire.

## Dans le détail

Le Bus du Cœur est une initiative du fonds de dotation Agir pour le Cœur des Femmes créé par le Pr Claire Mounier-Vehier (cardiologue) et Thierry Drilhon (chef d'entreprises) pour lutter contre les maladies cardio-vasculaires des femmes. Ils ont réuni leurs expertises respectives pour agir sur la première cause de mortalité chez les femmes -200 en meurent chaque jour en France-, un phénomène qui

Ecrit par le 24 novembre 2024

s'accroît avec la crise du Covid : les femmes prennent de moins en moins soin de leur santé. Pour enrayer cette pandémie, Agir pour le Cœur des Femmes a lancé fin septembre une grande campagne de sensibilisation nationale et l'opération le Bus du Cœur, qui sillonne les villes de France pour proposer des dépistages gratuits aux femmes en situation de précarité, les plus touchées par la maladie (5 villes cette année, 20 l'année prochaine, 40 la suivante).

### **Agir pour le Cœur des femmes**

Le Professeur Claire Mounier-Véhier, cardiologue et médecin vasculaire, et Thierry Drilhon, administrateur et dirigeant d'Entreprises, co-fondateurs du fonds de dotation Agir pour le Cœur des Femmes / Women's cardiovascular health care foundation, ont uni leurs expertises médicales, scientifiques, sociétales et économiques, en faisant des maladies cardio-vasculaires chez les femmes, une priorité de santé face à cette urgence épidémiologique. Parce que les maladies cardio-vasculaires tuent encore chaque jour 200 femmes en France et 25 000 femmes dans le monde, Agir pour le cœur des Femmes veut mobiliser sur l'urgence de cette crise médicale et sociétale en faisant reculer la mortalité cardio-vasculaire des femmes. Objectif ? Sauver la vie de 10 000 femmes à 5 ans. Le Bus du cœur bénéficie du soutien de la Fondation Marc Ladreit de Lacharrière, membre fondateur de l'opération.

MH

---

## **(Vidéo) Octobre rose, Aésio Mutuelle promeut le sport, un mode de vie plus sain et le dépistage contre le cancer**

**Octobre rose a lieu jusqu'au 31 octobre. Cette cause a pour but de soutenir la lutte contre les cancers féminins. [Aésio Mutuelle](#) a décidé de soutenir l'événement en proposant un challenge sportif à ses collaborateurs au gré de 70 actions sur le territoire français. Aésio mutuelle en organise 1 300 chaque année.**

Aésio Mutuelle accompagne de nombreuses courses roses en ce mois d'octobre, notamment à Montélimar samedi 9 ; Vallon Pont d'Arc et Viviers dimanche 10 ; Le Cheylard samedi 16 ; Saint-Just d'Ardèche et Loriol samedi 16 et Le Teil samedi 23 octobre.

Ecrit par le 24 novembre 2024

## Un cyclotour le long de la ViaRhôna

Des membres d'Aésio Mutuelle ont même organisé un cyclotour le long de la ViaRhôna -dont une partie a concerné le tronçon Orange, Avignon, Beaucaire- du 4 au 7 octobre en alliant pratique sportive et défense d'une cause. Une cagnotte a ainsi totalisé 9 000 €, soit 1,50€ collecté par kilomètre parcouru et par participant. La somme sera partagée entre plusieurs associations partenaires de la mutuelle.

## Un village santé

Durant cette action, un village santé complétait le dispositif délivrant des messages de prévention : documentation, conseils, expositions photos, sensibilisation et formation à l'auto-palpation des seins réalisée par une sage-femme, documentation et information sur l'aide aux malades et mise en valeur des associations partenaires à l'événement.

## 1 Français sur 6 sera touché par le cancer

Plus d'un français sur 6 sera touché par un cancer au cours de sa vie. En cause ? Des pratiques à risque observées par un récent sondage d'Harris Interactive pour Aésio Mutuelle. Ainsi, plus de 10% des Français déclarent dépasser les limites de consommation d'alcool et 67% tourneraient le dos à une alimentation saine et équilibrée. Enfin, seulement 25% déclarent effectuer un test de dépistage du cancer.

## La prévention

Aésio Mutuelle promeut la prévention de la santé avec plus de 1 300 actions engagées chaque année par 40 professionnels et via un maillage territorial de 200 centres de soin. «La prévention est au cœur de l'ADN mutualiste, martèle Patrick Brothier, président d'Aésio Mutuelle, en combinant santé et enjeux de proximité.»

## En savoir plus

Aésio Mutuelle totalise 2,9 millions d'adhérents, 38 300 entreprises adhérentes et 315 agences dans toute la France. C'est le 2<sup>e</sup> acteur mutualiste de France spécialisé dans la protection de la personne proposant couverture santé, prévention, accès aux soins, longévité et prévoyance. Depuis 2021 Aésio Mutuelle est affiliée à [Aéma groupe](#), 1<sup>er</sup> groupe mutualiste en protection en France, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et la [Macif](#).

Ecrit par le 24 novembre 2024

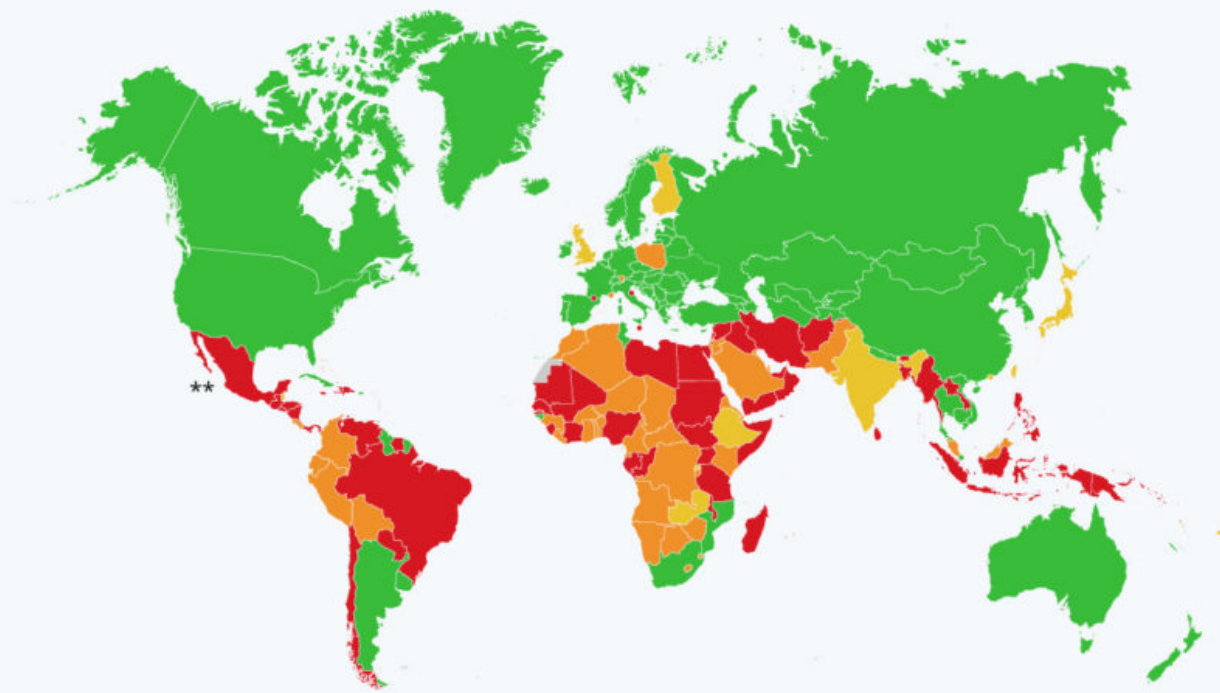
# Dans quels pays l'avortement est-il légal ?

Écrit par le 24 novembre 2024

# Le statut de l'avortement

Statut légal de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans le monde, en date de septembre 2021

- Interdit / seulement pour sauver la vie de la femme
- Autorisé pour raisons de santé
- Autorisé pour raisons socioéconomiques
- Autorisé sans restriction quant à la cause \*



\* Les délais fixés pour pratiquer l'IVG (3 mois en moyenne) varient entre les pays, et parfois même au sein des pays (lois fédérales).

\*\* Au Mexique, l'avortement a été dépénalisé dans la ville de Mexico et dans les États d'Hidalgo, Veracruz et Oaxaca.

Source : Center for Reproductive Rights



**statista**

Écrit par le 24 novembre 2024

Le droit à l'IVG connaît des avancées significatives dans le monde, peut-on constater à l'occasion de la Journée mondiale du droit à l'avortement qui s'est tenue 28 septembre dernier. Comme le rapporte le [CRR](#) (Center for Reproductive Rights), près de 50 pays ont libéralisé leurs lois sur l'avortement au cours des vingt-cinq dernières années. Certaines de ces réformes ont été progressives, permettant aux femmes d'accéder à l'IVG uniquement lorsque leur vie est menacée ou lorsque la grossesse résulte d'un viol. Mais beaucoup de ces changements ont été véritablement transformateurs, renversant les interdictions absolues en faveur de l'autonomie corporelle des femmes.

Parmi les évolutions les plus récentes, on peut citer la Thaïlande, qui a promulgué en février 2021 une nouvelle loi qui autorise les femmes dont la grossesse ne dépasse pas 12 semaines à pratiquer l'avortement. Le Mexique a également fait un pas cette année en direction de la dépénalisation de cette pratique. Depuis septembre 2021, l'IVG est accessible à toute femme et sans restriction (jusqu'à douze semaines de grossesse) dans la ville de Mexico et dans trois États (Hidalgo, Veracruz et Oaxaca).

En France, un projet de loi visant à allonger le délai de l'avortement de 12 à 14 semaines a été proposé cette année, mais le Sénat l'a pour le moment rejeté. En moyenne, le délai pour pratiquer l'IVG s'établit à 12 semaines de grossesse dans les pays qui l'autorisent, mais plusieurs d'entre eux ont déjà allongé cette durée, comme par exemple l'Islande, qui l'a étendu à 22 semaines en 2019.

D'après les données compilées par le Center for Reproductive Rights, la majorité des pays du monde assure aujourd'hui un accès à l'avortement aux femmes, même si les délais peuvent varier de plusieurs semaines entre les pays (et parfois à l'intérieur des pays selon les lois fédérales, comme aux États-Unis). Comme le montre notre carte, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie du Sud-Est restent majoritairement hostiles à l'IVG. Nombreux sont en effet les pays dans ces régions condamnant l'avortement ou ne l'autorisant que pour préserver la santé de la femme enceinte.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

---

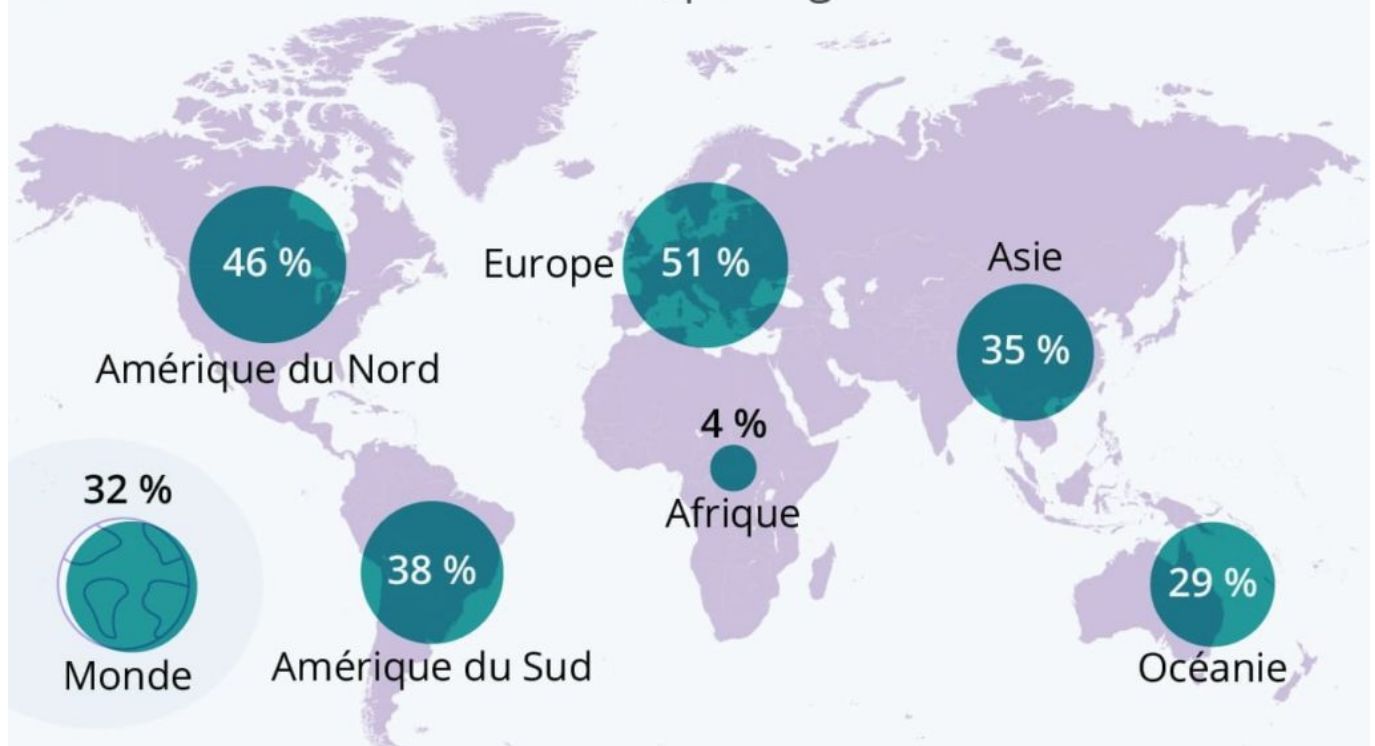
## Covid-19 : un accès inégal aux vaccins dans le monde



Écrit par le 24 novembre 2024

# Un accès inégal aux vaccins dans le monde

Part de la population mondiale entièrement vaccinée contre le Covid-19, par région



En date du 23 septembre 2021.

Source : Our World in Data



**statista**

Alors que les Nations unies ont mis en place en 2020 le dispositif COVAX pour garantir une répartition équitable des [vaccins contre le Covid-19](#) dans le monde, en pratique, les choses restent bien différentes. Dans la plupart des pays riches, le taux de vaccination complète dépasse désormais les 50 %, alors que seulement 1 % de la population était vaccinée dans les pays à faible revenu. Comme le montre notre graphique, la plus forte proportion de la population entièrement vaccinée se trouve en Europe, avec une

Ecrit par le 24 novembre 2024

moyenne régionale de 51 %. L'Amérique du Nord suit de près avec 46 %. L'Afrique est le continent où il reste le plus de chemin à parcourir : seulement 4 % de la population y est complètement vaccinée.

Selon un [rapport](#) d'Amnesty International publié cette semaine, les [sociétés pharmaceutiques](#) qui produisent les vaccins ont leur part de responsabilité dans ces inégalités, ayant privilégié les livraisons à destination des pays les plus riches. Les auteurs de l'étude soulignent que les [principaux laboratoires](#) fournisseurs n'ont pas encore respecté leurs promesses et leurs engagements de distribution équitable des vaccins à toutes les populations. « Pour le moment, [Pfizer](#)/BioNTech et Moderna n'ont fourni qu'un petit pourcentage de leur production actuelle au dispositif COVAX. La plupart des doses actuellement promises ne seront livrées qu'en 2022. »

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

---

## (Vidéo) Antivax : la Région condamne le blocage du 'Vaccinobus' à Carpentras

Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vient de condamner le blocage du [Vaccinobus](#) à Carpentras. Ce dernier dénonce le comportement « violent » des antivax.

Ce Vaccinobus devait se rendre aujourd'hui au Lycée Fabre de Carpentras pour réaliser une opération de vaccination auprès des lycéens et équipes encadrantes volontaires, dans le cadre de la campagne lancée conjointement le 13 septembre dernier avec l'ARS et la Croix-Blanche. « Une manifestation 'antivax' a été organisée à l'entrée de l'établissement scolaire et a empêché l'entrée du vaccinobus avec un slogan 'Bloquons partout ces vaccinodromes ambulants qui viennent traquer les ados jusque dans les collèges et lycées' », explique-t-il.

Suite à cela, le Vaccinobus a dû quitter les lieux, sous la pression des manifestants (ndlr : [une vidéo du blocage du bus](#) est d'ailleurs publiée sur les réseaux sociaux). Toutefois, les infirmières, le médecin et le personnel de la Croix Blanche en charge de la vaccination ont tout de même pu rentrer dans l'établissement pour réaliser la vaccination de 22 lycéens alors que 70 étaient inscrits initialement.

### Poursuites pénales et poursuite de la vaccination

« Ces violences sont inacceptables et insupportables, et la condamnation de notre collectivité est totale », poursuit le président de la région Sud malade du Covid depuis 3 semaines désormais qui assure que « si je n'avais pas été vacciné, j'aurais été un candidat idéal pour les services de réanimation ! »

« Les opérations du vaccinobus se poursuivront sur l'ensemble du territoire régional dès demain et seront accompagnées de notre brigade mobile de sécurité pour les encadrer, prévient Renaud Muselier.

Écrit par le 24 novembre 2024

Depuis le 13 septembre, 150 lycéens ont pu être vaccinés grâce à cette opération, sur la stricte base du volontariat, sans forcer personne. Notre collectivité continuera de proposer à tous, quel que soit l'âge et quel que soit le territoire, la vaccination pour lutter contre l'épidémie. » Et le président de la Région de préciser que «si La Croix Blanche ou la FNTV choisissent de poursuivre en justice les auteurs de ces violences, la Région sera évidemment à leurs côtés ».

L.G.

Une vidéo du blocage du bus est d'ailleurs publiée sur les réseaux sociaux. Le Vaccinobus a dû quitter les lieux, sous la pression des manifestants.

---

## Obligation vaccinale : quelles conséquences sur le contrat de travail ?

Ecrit par le 24 novembre 2024



**Depuis le 15 septembre 2021, l'obligation vaccinale est véritablement entrée en vigueur pour les personnels concernés. Ceux-ci doivent désormais avoir reçu au minimum une dose de vaccin et disposent d'un délai d'un mois pour achever leur parcours vaccinal, soit jusqu'au 15 octobre 2021. Quelles en sont les conséquences sur le contrat de travail et la vie de l'entreprise? Pour aider les entreprises à s'y retrouver, [SVP\\*](#), service d'information et d'aide à la décision des entreprises, propose de répondre à leurs interrogations.**

### **Comment gérer la situation d'un salarié qui refuserait de se faire vacciner ?**

Les salariés concernés par l'obligation vaccinale ne pourront plus exercer leur activité professionnelle. En ce qui concerne le salarié soumis à l'obligation vaccinale, la loi n'a pas prévu d'entretien spécifique avec le salarié ni de recherche d'une solution temporaire, il prévoit uniquement que l'employeur l'informe sans délai des conséquences qu'emporte cette interdiction d'exercer un emploi (c'est-à-dire la suspension de son contrat de travail) ainsi que des moyens de régulariser sa situation.

Pour autant, rien ne s'oppose à ce que l'employeur organise un entretien afin d'instaurer un dialogue avec le salarié. Ainsi l'employeur peut rechercher des solutions d'aménagement de poste notamment par la mise en place du télétravail si les fonctions le permettent, ou un reclassement temporaire sur un poste non soumis à l'obligation vaccinale.

Ecrit par le 24 novembre 2024

Les salariés peuvent également en accord avec leur employeur prendre des jours de congés payés ou des jours de repos conventionnels. A défaut de solution, le contrat reste suspendu sans maintien de rémunération jusqu'à la production des justificatifs.

### **Lorsqu'un salarié d'une entreprise prestataire non soumise à l'obligation vaccinale intervient dans un établissement de santé, ce dernier doit-il être vacciné ?**

La loi a précisé que l'obligation vaccinale ne s'applique pas aux personnes chargées de l'exécution d'une tâche ponctuelle au sein des locaux dans lesquels le salarié doit être vacciné pour travailler.

La tâche ponctuelle est définie par le Ministère du Travail comme une intervention très brève et non récurrente qui n'est pas liée à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Ainsi les travailleurs qui effectuent ces tâches ne sont pas intégrés dans le collectif de travail et n'exercent pas leur activité en lien avec le public.

Par exemple, il peut s'agir de l'intervention d'une entreprise de livraison ou d'une réparation urgente. A l'inverse, ne seraient pas des tâches ponctuelles, l'intervention des services de nettoyage du fait de leur caractère récurrent.

### **Un salarié dont le contrat de travail est suspendu du fait du non-respect de l'obligation vaccinale peut-il travailler pour un autre employeur pendant cette période ?**

Lorsque le contrat de travail d'un salarié est suspendu, le salarié reste tenu de respecter une obligation de loyauté envers son employeur ; il ne peut pas exercer une activité concurrente à celle de son employeur pendant cette période.

En effet, la jurisprudence a déjà jugé à plusieurs reprises que le salarié en arrêt maladie dont le contrat de travail est suspendu ne doit pas exercer d'activité concurrente à celle de son employeur. S'il s'engage dans une entreprise concurrente et si l'employeur parvient à prouver qu'il subit un préjudice, le salarié serait alors en situation de faute et l'employeur pourrait engager une procédure de licenciement disciplinaire.

Ainsi, un salarié dont le contrat de travail serait suspendu pour ne pas avoir respecté son obligation vaccinale pourrait a priori s'engager au service d'un autre employeur pour lequel l'activité ne requiert pas cette obligation vaccinale à la condition que l'exercice de cette activité ne porte pas préjudice à son employeur initial.

Attention néanmoins, si le contrat de travail du salarié comporte une clause d'exclusivité valable, alors ce dernier ne peut en aucun cas s'engager au service d'un autre employeur.

### **Que doit mettre en place un employeur chargé de contrôler la détention du passe sanitaire ?**

La loi précise désormais que l'employeur, qui est responsable d'un lieu, établissement ou service dans lequel la présentation du passe sanitaire est obligatoire, est en charge du contrôle de ce dernier.

Pour ce faire, il doit tenir un registre indiquant les personnes et services qu'il a désigné pour effectuer ce contrôle en précisant « la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes et services ».

La question se pose de savoir si l'employeur peut imposer à n'importe quel salarié d'être habilité et d'effectuer le contrôle du passe sanitaire et dans quelle mesure un salarié peut refuser. En effet, le fait de demander à un salarié de contrôler le passe sanitaire ou le respect de l'obligation vaccinale peut constituer une modification des fonctions de ce dernier.

Ecrit par le 24 novembre 2024

En cas de contentieux, il appartiendra aux juges de déterminer selon les différents cas d'espèce, si un salarié s'est vu imposer une modification de son contrat de travail ou non.

### **L'employeur devant mettre en place des mesures de contrôle du passe sanitaire ou de l'obligation vaccinale doit-il consulter le CSE ?**

La loi prévoit, dans les entreprises d'au moins 50 salariés, que l'employeur devra informer sans délai et par tout moyen le CSE des mesures de contrôle résultant de la mise en œuvre de l'obligation de présentation du passe sanitaire et de l'obligation vaccinale.

Ces mesures pourront avoir un impact sur l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et devront donc dans ce cas faire l'objet d'une consultation du CSE. La loi prévoit que par exception aux règles habituelles, l'avis du CSE pourra intervenir après que l'employeur a mis en œuvre les mesures en question et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la communication par l'employeur des informations sur lesdites mesures. Le document « questions-réponses » du gouvernement reprend ces obligations et propose un exemple avec schéma sur l'application pratique des délais.

*\*Crée en 1935, [SVP](#) est une entreprise proposant un service d'informations et d'aide à la décision pour les managers, élus des structures privées ou publiques. Ce service (par téléphone et internet) permet de répondre aux besoins des professionnels et ainsi obtenir des informations fiables et ce, dans l'immédiateté (85% des réponses sont fournies immédiatement). Avec plus de 200 experts, SVP sait répondre à toutes les questions de ressources humaines, fiscalité, réglementation technique, relations contractuelles, etc. Les Experts SVP des professionnels formés, issus de formation supérieure et salariés de l'entreprise.*

---

## **Où en est le Covid en Vaucluse ?**

Ecrit par le 24 novembre 2024



Après une forte hausse du taux d'incidence du Covid-19 en Vaucluse (484 pour 100 000 habitants en semaine 32), le département enregistre une décrue tout aussi spectaculaire pour atteindre désormais un niveau de 166 pour 100 000 habitants en semaine 36 (du mardi 7 au mardi 14 septembre). Un taux quasi comparable à ceux observés en fin d'année 2020, mais encore au-dessus de ceux de la fin du printemps.

### **Pertuis et la Cove en première ligne**

A ce jour, les territoires de Pertuis (235 de taux d'incidence) et de la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) avec un taux de 205 sont les plus impactés du département (détail dans la carte ci-dessous). Suivent ensuite, les Sorgues du Comtat (194), le Grand Avignon (165) ainsi que Vaison-Ventoux (159). A l'inverse, les Pays des Sorgues et monts de Vaucluse (94) et l'Enclave des papes-Pays de Grignan (107) sont les zones les plus préservées.

### **Omniprésence du variant Delta**

Actuellement, parmi les Vauclusiens contaminés, 97% le sont par le variant Delta. Dans le même temps, selon l'ARS (Agence régionale de santé) 117 personnes sont hospitalisées en Vaucluse dont 14 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge d'un peu plus de 55 ans et aucun patient n'est vacciné), 70 en hospitalisation conventionnelle et 33 en soins de suite et réadaptation. Pour rappel, Le pic du nombre

Ecrit par le 24 novembre 2024

de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre 2020, avec 526 personnes hospitalisées. Par ailleurs, on dénombre 1 137 décès depuis le début de la pandémie (951 en hôpital dont 8 la semaine dernière) et 186 en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

« Aujourd'hui, aucun patient vaclusien présent en réanimation n'était vacciné. »

### **79,5% des Vauclusiens totalement vaccinés**

Côté campagne de vaccination, 409 213 personnes âgées de 12 ans et + ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 84,8% de la population (85,8% au niveau national). Ils sont aussi 383 686 personnes âgées de 12 ans et plus à afficher avec un 'schéma vaccinal complet' dans le département soit 79,5% de la population (80,9% au niveau national). Pour poursuivre cette campagne, outre les centres de vaccination habituel, il a été décidé de maintenir ouvert (sur des horaires resserrés de 14 à 19h) le centre de vaccination éphémère situé dans la galerie marchande de Carrefour Courtine à Avignon. Objectif : 300 vaccinations par jour y compris sans rendez-vous. Le centre de vaccination éphémère au sein de l'université d'Avignon à destination des étudiants ainsi que de tous les établissements d'enseignement supérieur du département reste aussi accessible jusqu'au 30 septembre. Le vaccinobus de la Région Sud effectuera également des opérations de vaccination dans une dizaine de lycées et collèges à Avignon, Orange, Carpentras, Cavaillon, Pertuis, Vedène et Apt.

Par ailleurs, un dispositif expérimental destiné à améliorer la couverture vaccinale des personnes âgées de 80 ans et plus résidant dans 14 communes du département a vu le jour. Il s'appuie notamment sur les pharmacies, les centres de vaccination de proximité et les IDE (Infirmière diplômée d'Etat) à domicile.

« L'application du Pass sanitaire sera étendue aux 12-17 ans à partir du 30 septembre. »

### **Fin de la gratuité des tests PCR et application du Pass sanitaire**

Les tests PCR deviendront payants à la mi-octobre, sauf prescription médicale, « afin d'encourager la vaccination plutôt que la multiplication des tests ». La date précise de la mise en place de cette mesure n'a, cependant, pas été encore communiquée.

Dans le département, la préfecture de Vaucluse rappelle que « le Pass sanitaire est exigé pour les personnes majeures et s'applique au public, dès la 1ère personne accueillie, fréquentant les lieux et événements déjà concernés auxquels sont désormais ajoutés d'autres lieux / événements et/ou activités (voir liste ci-dessous) présentant un risque de diffusion épidémique élevé, notamment en cas de risque d'attroupement ou de présence statique d'un nombre élevé de personnes. »

Son application sera étendue aux 12-17 ans à partir du 30 septembre. Le Pass s'applique aussi aux touristes étrangers.

En Vaucluse, 5 centres commerciaux de plus de 20 000m<sup>2</sup> sont aussi concernés : Auchan Le Pontet, Ikea



Ecrit par le 24 novembre 2024

Vedène, Cap Sud et Mistral 7 à Avignon et Leclerc Carpentras.

### **Les mesures de soutien à l'économie 84**

Depuis le début de cette crise sanitaire 23 334 entreprises vauclusiennes ont bénéficié du Fonds de solidarité. Ce fonds créé par l'Etat et les régions pour prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises (TPE), micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, a permis de verser 372,07M€ d'aides directes aux entreprises concernées en complément d'autres mesures ou d'autres aides qu'elles peuvent avoir par ailleurs. En Vaucluse, le dispositif a surtout bénéficié au secteur de l'hébergement et restauration (141,7M€), à celui du commerce (65,4M€) ainsi qu'à celui des arts, spectacles et activités récréatives (31,1M€). Dans ce cadre, ce sont surtout les entreprises de 1 ou 2 salariés (107,3M€) qui en ont profité devant celles de 3 à 5 salariés (46,5M€), 10 salariés ou plus (36,8M€), 0 salarié (36,4M€), 6 à 9 salariés (22,9M€) et les établissements non-employeur (5,1M€).

Dans le même temps, le report des échéances fiscales se monte à 10,17M€ et les aides supplémentaires aux artisans et commerçants à 11,11M€.

Enfin, le montant des PGE (Prêt garanti par l'Etat) accordé en Vaucluse s'élève à 1,05 milliards d'euros. Ainsi, au total depuis le début de la pandémie, le département a bénéficié de 1,44 milliards d'euros d'aides dont 363,7M€ pour le commerce, 230,9M€ pour l'hébergement/restauration et 106,3M€ pour la construction.

---

## **L'AIST 84 sensibilise les futurs salariés à la santé au travail**

Ecrit par le 24 novembre 2024



**Il n'est plus à démontrer que la bonne santé des salariés et leur motivation à venir travailler sont des atouts majeurs pour la performance des entreprises. Avec Préven'jeunes, l'**AIST 84** (Service de prévention et de santé au travail), sensibilise autour de la prévention et santé, le plus tôt possible sur le parcours des futurs salariés.**

Lancé en 2016, ce programme de sensibilisation aux risques professionnels a fait du chemin. Il prend un coup de frais en cette rentrée scolaire 2021 et revient avec son équipe de spécialistes en prévention. Ergonomes, toxicologues, psychologues du travail et conseillers en prévention, informent et sensibilisent sur le terrain, les jeunes, au sein même de leurs structures de formation. S'articulant autour de combinaisons de modules de sensibilisation aux risques professionnels, le programme Préven'Jeunes s'adapte à l'ensemble des filières professionnelles : métiers de l'esthétique, mécanique automobile, management, commerce, ressources humaines....

Ces interventions s'inscrivent totalement dans le cursus scolaire et/ou d'apprentissage et sont comprises dans l'offre de service de l'AIST 84 à ses adhérents. Téléchargez la brochure de présentation en [cliquant ici](#).

L.M.